

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU 15 DECEMBRE 2014

DECISION MODIFICATIVE N°1.....page 2

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE  
PRECEDENT.....pages 3 et 4

AVENANT N°3 AUX CONVENTIONS N° 7-8 ET 9 POUR LA MISE EN ŒUVRE DES  
INTERVENTIONS DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE SUR LES  
BASSINS DE LA LIANE, DU WIMEREUX ET DE LA SLACK.....page 5

PLAN DE COMMUNICATION POUR L'ENSEMBLE SYMSAGEB ET CLE.....page 6

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015.....page 7

**DELIBERATION  
7-1 DECISIONS BUDGETAIRES  
2014-95/15-12-2014**

DECISION MODIFICATIVE N°1

- ❖ Pour être en mesure de verser la totalité des salaires et charges sociales de décembre, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires par transfert du chapitre 011 au chapitre 012.

D 020-6236-serv.99-chap 011 (catalogues et imprimés)..... : - 2 600 €  
 D 020-616-serv.99-chap 011 (prime d'assurances)..... : - 1 000 €  
 D 020-6064-serv.99-chap 011 (fournitures administratives)..... : - 500 €  
 D 020-6231-serv.99-chap 011 (annonces et insertions)..... : - 500 €

D 020-6232-serv.99-chap 012 (cotisations versées au FNAL)..... : + 12 €  
 D 020-6336-serv.99-chap 012 (cotisations CNFPT et CG)..... : + 100 €  
 D 020-64111-serv.99-chap 012 (rémunération principale)..... : + 1 600 €  
 D 020-64112-serv.99-chap 012 (NBI,SFT et indemnité résidence)..... : + 210 €  
 D 020-6451-serv.99-chap 012 (cotisations à l'URSSAF)..... : + 300 €  
 D 020-6453-serv.99-chap 012 (cotisations aux caisses de retraite)..... : + 2 300 €  
 D 020-6475-serv.99-chap 012 (médecine du travail)..... : + 78 €

- ❖ Pour la mise à jour de l'actif du Symsageb, il convient de rectifier les imputations de deux mandats (116/21 de 2006 et 138/19 de 2007). A cet effet, il convient de prévoir les modifications suivantes :

Suite des régularisations faites en 2013

D 2051 : + 1 453,14 €  
 R 2183 : + 1 453,14 €

Il est demandé au Comité d'autoriser ces inscriptions budgétaires.

Après en avoir délibéré, le COMITE,  
 DECIDE

de valider la Décision Modificative N°1 ci-dessus.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
Ont signé tous les membres présents		

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
 LE PRESIDENT DU SYMSAGEB

Daniel PARENTY

**DELIBERATION**  
**7-10 FINANCES-DIVERS**  
**2014-96/15-12-2014**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE PRECEDENT

Le strict respect de l'instruction comptable M 14 ne nous autorise à reporter, en restes à réaliser d'investissement d'une année à l'autre, que les opérations formellement engagées.

L'application de cette règle peut toutefois être pénalisante, notamment en cas de dépenses imprévues jusqu'au vote du budget primitif.

Afin de nous éviter toute rupture de paiement dans le courant du premier trimestre 2015, il est proposé au Comité d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014, comme nous y autorise l'article 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales avec les montants suivants :

<b>Articles budgétaires</b>	<b>Montants ouverts en 2014</b>	<b>Pourcentage autorisé 25 %</b>	<b>Crédits nécessaires en 2015</b>
D 020-2183	4 000 €	1 000 €	1 000 €
D 020-2184	1 000 €	250 €	250 €
D 020-2315	2 000 €	500 €	500 €
D 831-2312-10	193 511,12 €	48 377,78 €	48 377,78 €
D 831-2031-13	170 189,07 €	42 547,27 €	42 547,27 €
D 831-2031-14	31 206,25 €	7 801,57 €	7 801,57 €
D 831-2031-15	51 835,98 €	12 959,00 €	12 959,00 €
D 831-2148-16	49 128 €	12 282 €	12 282 €
D 831-2031-17	134 400 €	33 600 €	33 600 €
D 831-2314-17	72 000 €	18 000 €	18 000 €
D 831-2031-18	101 660 €	25 415 €	25 415 €
D 831-2314-18	109 200 €	27 300 €	27 300 €
D 831-2031-19	208 800 €	52 200 €	52 200 €
D 831-2314-19	26 400 €	6 600 €	6 600 €
D 831-2312-20	58 752 €	14 688 €	14 688 €
D 831-2314-20	57 000 €	14 250 €	14 250 €
D 831-2312-21	7 116 €	1 779 €	1 779 €
D 831-2314-21	57 840 €	14 460 €	14 460 €
D 831-2312-22	13 375,20 €	3 343,80 €	3 343,80 €

D 831-2314-22	55 188 €	13 797 €	13 797 €
Total	1 404 602 €	143 547 €	143 547 €

Après en avoir délibéré, le COMITE,

DECIDE

d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014 tel que décrit ci-dessus.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
Ont signé tous les membres présents		

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT DU SYMSAGEB

Daniel PARENTY

**DELIBERATION**  
**8-8 ENVIRONNEMENT**  
**2014-97/15-12-2014**

**AVENANT N°3 AUX CONVENTIONS N° 7-8 ET 9 POUR LA MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE SUR LES BASSINS DE LA LIANE, DU WIMEREUX ET DE LA SLACK**

Ces trois conventions arrivent à échéance fin 2014. Cependant l'étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau ne sera pas terminée à cette date.

Il est donc nécessaire de prolonger les conventions jusque fin 2017.

Il est donc demandé au Comité d'accepter la signature de cet avenant N°3.

Après en avoir délibéré, le COMITE,

DECIDE

d'autoriser la signature de l'avenant N°3 pour les conventions N°7, N°8 et N°9.

<b>VOTES</b>		
Pour	Contre	Abstention
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
Ont signé tous les membres présents		

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT DU SYMSAGEB

Daniel PARENTY

## **DELIBERATION** **1-1-8 MARCHES PUBLICS-MAPA** **2014-98/15-12-2014**

### PLAN DE COMMUNICATION POUR L'ENSEMBLE SYMSAGEB ET CLE

La CLE du Boulonnais est hébergée depuis le 1er juillet 2013 par le Symsageb pour une meilleure mise en œuvre de la politique du SAGE du bassin côtier du Boulonnais. Afin de rendre plus opérationnelle encore cette politique, le Symsageb et la CLE proposent de lancer un programme de communication visant différents publics, tout au long de l'année 2015, dans le but de communiquer sur leurs actions à l'échelle du territoire du SAGE du Boulonnais.

Pour ce faire, la CLE et le Symsageb souhaitent à minima être présents sur plusieurs événements ponctuels dont la Fête du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (septembre 2015).

Une consultation de prestataire a été menée. Cinq offres ont été remises pour le lot concernant l'élaboration de la charte graphique du Symsageb et la création des logos pour la CLE du Boulonnais et le Symsageb, à des formats numériques exploitables. Les offres s'échelonnent de 8 400 à 1 650 € H.T. avec 3 offres inférieures à 5 000 €.

Une seule offre a été remise pour le lot sur l'élaboration de supports de communication et propositions d'actions à réaliser dans le cadre de la politique du SAGE du Boulonnais. Ce lot est à budget prédéfini de 5 000 € H.T.

Ces prestations, susceptibles d'être financées par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %, permettront une meilleure lisibilité des deux structures et de disposer d'outils efficaces pour mieux expliquer leurs actions aux différents publics.

Le président demande au Conseil Syndical l'autorisation de mener à bien cette opération :

- Analyse détaillée des offres inférieures à 5 000 € HT en fonction des propositions faites ;
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Artois Picardie ;
- Notification des lots aux entreprises ayant fait la meilleure proposition ;
- Suivi des marchés et mise en œuvre du plan de communication 2015.

Après en avoir délibéré, le COMITE,

DECIDE

d'autoriser le Président du Symsageb à mener à bien l'opération décrite ci-dessus.

<b>VOTES</b>		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITE</b>		
Ont signé tous les membres présents		

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT DU SYMSAGEB

Daniel PARENTY

**DELIBERATION**  
**7-1-1 FINANCES-DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**  
**2014-99/15-12-2014**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Symsageb invite le Comité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2015, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget Primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le COMITE,

DONNE ACTE

de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

<b>VOTES</b>		
Pour	Contre	Abstention
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
Ont signé tous les membres présents		

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT DU SYMSAGEB

Daniel PARENTY